Stiftung Klimarappen
Fondation Centime Climatique
Fondazione Centesimo per il Clima
Climate Cent Foundation

Rapport concernant l'utilisation des ressources de la Fondation Centime Climatique

30 juin 2014

Sommaire

Sommaire I
1 Objectif de ce rapport 2
2 Exigences applicables à la Fondation 2
3 Ressources disponibles 2
4 Collaboration avec le champ d'action 6 du CID Climat 3
5 Activités mises en place 3
5.1.1 Participation à la Carbon Initiative for Development (Ci-Dev) 3
5.1.2 Appel d'offres pour l'achat de CER2 4
5.1.3 Autres activités 5

Stiftung Klimarappen, Freiestrasse 167, CH-8032 Zürich
Telefon +41 (0)44 387 99 00, Fax +41 (0)44 387 99 09, info@stiftungklimarappen.ch, www.stiftungklimarappen.ch

1 Objectif de ce rapport

Avec le présent rapport sur l'utilisation conforme aux buts de la Fondation de ses ressources financières, la Fondation Centime Climatique (FCC) répond à l'obligation fixée au chiffre 3.1.2 de son contrat avec la Confédération suisse du 8 octobre 2013. Le rapport dresse le bilan des activités de la Fondation Centime Climatique depuis la signature du contrat et expose le fait que et la manière dont la Fondation a satisfait à ses obligations telles que formulées au chiffre 3.1.2 du contrat.

2 Exigences applicables à la Fondation

Les ressources de la Fondation doivent servir exclusivement à financer des mesures de réduction des émissions réalisées à l'étranger. Ce faisant, la Fondation doit soutenir en premier lieu des projets qui promettent l'obtention d'un nombre aussi élevé que possible de CER2 répondant aux exigences de qualité de l'ordonnance sur le CO_2. La Fondation doit remettre ces certificats à la Confédération suisse en vue de l'accomplissement de ses obligations de droit international.

Dans la mesure où, afin de générer des CER2, la Fondation investit dans le développement de ses propres projets et programmes pilote conformément aux positions de négociation suisses dans le cadre du régime de la CCNUCC, ainsi que dans des initiatives internationales complémentaires à la CCNUCC, ceci doit s'effectuer en collaboration consultative avec le champ d'action 6 «Echange de quotas d'émission et mécanismes de flexibilité» du Comité interdépartemental Climat (CID Climat).

3 Ressources disponibles

Au 30 juin 2014, les ressources de la Fondation s'élèvent à 40'095'164 francs. Tous les engagements de la période 2008 à 2012 ont été remplis. 586'000 US$ ont déjà été versés au titre des engagements nouvellement contractés pour la période 2013 à 2020 (voir chapitre 5).

Le contrat conclu avec la Fondation KliK pour le transfert de 692'038 CHU1, prévu pour juillet et décembre après leur conversion en attestations, donne lieu à un produit de 53'785'193 francs.

A ceci s'ajoute le produit prévu provenant de la rémunération de l'effet persistant de réduction des émissions du Programme Bâtiments de la FCC, que la Fondation KliK souhaite imputer à l'accomplissement de son obligation de compensation en tant que projet autoréalisé. Pour la seule année de suivi 2013, la rémunération versée à la FCC s'élève à 9'413'440 francs, pour autant que la Confédération confirme les réductions d'émissions vérifiées. D'ici 2020, on peut s'attendre à des revenus totaux de 65 à 70 millions de francs.

En l'état actuel des choses, la FCC dispose donc de ressources d'environ 160 millions de francs. Ce chiffre ne prend pas encore en compte le résultat de ses placements.

4 Collaboration avec le champ d'action 6 du CID Climat

Au cours de la période de rapport, un échange constructif a eu lieu entre le groupe CA6 et la FCC dans le cadre de trois réunions qui se sont tenues en janvier, en mars et en juin 2014. Tout d'abord, les réunions ont servi à élaborer une vision commune de la collaboration. Les investissements de la FCC doivent s'effectuer en concertation étroite avec le CA6, mais la compétence décisionnelle revient entièrement au Conseil de fondation de la FCC.

Une liste des activités possibles de la FCC est régulièrement mise à jour; cette liste est discutée et évaluée au sein du groupe. Un atelier organisé par la Confédération est prévu pour l'automne 2014 afin de discuter de ces activités possibles avec un public choisi.

5 Activités mises en place

Au cours de la période de rapport, la Fondation – en concertation avec les représentants de la Confédération – a procédé à un premier investissement. Elle participe à hauteur de 23 millions de US$ à la *Carbon Initiative for Development (Ci-Dev)* de la Banque mondiale.

Par ailleurs, le Conseil de fondation de la FCC a décidé en mai 2014 d'acquérir sur le marché aux meilleures conditions possibles un montant correspondant au déficit prévisible de la Suisse de 12 millions de tonnes d'équivalent CO_2 pour satisfaire à l'amendement de Doha du Protocole de Kyoto (Kyoto II) dans le respect des exigences de l'ordonnance sur le CO_2.

5.1.1 Participation à la Carbon Initiative for Development (Ci-Dev)

En janvier 2014, la Fondation a formalisé sa participation de 23 millions de US$ à la Carbon Initiative for Development (Ci-Dev) de la Banque mondiale. La première tranche du fonds a été finalisée le 1er avril 2014. Le fonds compte également parmi ses investisseurs les gouvernements de Grande-Bretagne et de Suède, qui participent respectivement à hauteur de 50 millions de £ et 23 millions de US$. La Banque mondiale peut retenir au maximum 5% des ressources pour frais de gestion.

La Ci-Dev présente deux volets: (i) le *Carbon Fund*, doté par la FCC et la Suède à hauteur respective de 20 millions de US$ et par la Grande-Bretagne à hauteur de 35 millions de £, qui investit directement dans l'achat de CER2, (ii) le R*eadiness Fund*, doté par la FCC et la Suède à hauteur de respectivement 3 millions de US$ et par la Grande-Bretagne à hauteur de 15 millions de £, qui soutient des activités qui améliorent l'accès au marché du carbone pour les gouvernements, les institutions financières, le secteur privé et la société civile.

Différents critères ont été établis pour l'admission de projets et la composition du portefeuille. Il s'agit principalement de soutenir des projets permettant à des

particuliers d'accéder à des services énergétiques basés sur des énergies renouvelables. Sont également admis les projets relevant des domaines de l'électrification, de l'efficience énergétique et de la gestion des déchets, pour autant qu'ils soient novateurs et transformateurs et contribuent à un développement durable. Le produit de la vente des certificats doit bénéficier de préférence directement à des foyers à faibles revenus. 80% du portefeuille doit provenir d'Afrique et les trois-quarts des pays les moins avancés (PMA).

Dans le cadre du Carbon Fund, depuis le lancement des activités opérationnelles du fonds le 1er juillet 2013, environ une douzaine de projets ont été identifiés parmi ceux déjà en cours d'examen à la Banque mondiale, 40 autres projets ont été signalés à la direction du fonds de manière spontanée et 157 demandes de projet ont été soumises dans le cadre d'un appel d'offres officiel lancé entre décembre 2013 et février 2014. 5 projets de la première catégorie, 4 projets de la deuxième catégorie et 18 projets de la troisième catégorie ont été invités à faire l'objet d'un examen plus approfondi.

A une exception près, tous les projets auxquels il a été donné suite se trouvent en Afrique. Il s'agit principalement de «programmes» (PoAs) dans les domaines suivants: production de biogaz, énergie solaire, moyens de cuisson efficients et filtrage d'eau. La plupart des programmes sont en cours de mise en place, mais certains d'entre eux ont déjà été enregistrés auprès de l'ONU.

Les procédures d'examen de la Banque mondiale s'avèrent très longues et complexes, il est donc peu probable qu'un premier contrat d'achat soit signé en 2014. Les projets actuellement en cours d'examen devraient être prêts à faire l'objet d'un contrat courant 2015. Il reste à voir si la sélection actuelle permettra déjà d'investir la totalité des ressources disponibles. En l'état actuel des choses, il faut s'attendre à un prix d'en moyenne 7 à 10 US$ par CER2. La FCC devrait donc percevoir en contrepartie de son engagement environ 2 à 3 millions de certificats.

Les ressources du *Readiness Fund* ont jusqu'à présent permis de financer différentes études, qui visent principalement la simplification des méthodes et des procédures ainsi que la possibilité d'établir des scénarios de référence standardisés (standardised baselines). Une autre étude porte sur des modèles commerciaux possibles de PoAs dans le domaine cible de la Ci-Dev.

Le fonds finance également des ateliers de formation continue pour les unités MDP étatiques en Afrique (DNAs) ainsi qu'un «CDM Reform Working Group» servant de plateforme d'échange entre les DNAs africaines, les investisseurs du fonds et la CCNUCC.

5.1.2 Appel d'offres pour l'achat de CER2

En mai 2014, le Conseil de fondation de la FCC a décidé d'acquérir sur le marché aux meilleures conditions possibles 12 millions de CER2 répondant aux exigences de l'ordonnance sur le CO_2. Afin de ne pas trop influencer le marché, cette demande doit y être placée au moyen de plusieurs appels d'offres.

Le 19 juin 2014, la Fondation a donc lancé un premier appel d'offres pour l'acquisition de 4 millions de CER2, qui prend fin aujourd'hui. Les participants invités peuvent livrer des CER2 au choix d'ici fin juillet (spot/au comptant) ou d'ici fin décembre 2014, fin juin 2015 ou fin décembre 2015 (à terme). Tous les CER2 livrés doivent provenir de projets figurant sur la «liste blanche» de la Confédération.

D’autres appels d’offres seront conçus et planifiés en fonction des résultats de ce premier volet.

5.1.3 Autres activités

Jusqu’à présent, aucun autre engagement concret n’a été contracté. La Fondation a reçu plusieurs offres spontanées d’achat de CER2 en provenance de projets que le Secrétariat soumet actuellement à un examen plus approfondi pour le compte du Conseil de fondation.

Le Conseil de fondation de la FCC a par ailleurs signalé son intention d’acquérir à une date ultérieure dans le cadre d’autres appels d’offres des projets à des prix supérieurs aux prix du marché, afin de financer de manière analogue à la Ci-Dev de nouveaux projets et programmes apportant une contribution importante au développement durable.

Le Conseil de fondation de la FCC est ouvert à l’encouragement d’autres initiatives. Compte tenu de l’incertitude concernant l’issue des négociations internationales sur le climat, qui devraient parvenir à une conclusion provisoire en 2015 à Paris, il est cependant sceptique quant à l’intérêt d’investir dans de nouvelles initiatives avant cette échéance.